

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
LE LUNDI 1^{er} JUIN 2015**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 1^{er} juin 2015, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et monsieur Ghislain Duquette.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

94-06-2015

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

95-06-2015

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE MAI 2015

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015, les élus confirment que ce dernier est conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de mai 2015 soit accepté tel que rédigé.

96-06-2015

DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, D'UN ÉTAT DES RÉSULTATS EN DATE DU 25 MAI 2015

97-06-2015

PLAN DE MISE EN ŒUVRE – SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan de mise en œuvre de Ste-Anne-de-la-Pocatière par le Directeur du Service intermunicipal de Sécurité incendie (dépôt par courriel incluant 3 tableaux);

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière procède à l'adoption desdits documents.

98-06-2015

ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

Suite à l'entente conclue par la résolution 112.06.2014 intitulée «Entente de services aux sinistrés»;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE VERSER la somme de 249.30 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge.

99-06-2015

RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT N° 231

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil procède au renouvellement de l'emprunt n° 231 auprès de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière pour 5 ans à 4.13 %, amortissement pour un remboursement mensuel de 174.36 \$. Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents de renouvellement.

100-06-2015

APPROPRIATION DE SOMMES D'ARGENT À DES FINS D'ACHATS D'ÉQUIPEMENTS

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Pocatière approprie la somme de 40 000 \$ pour la réserver à des fins d'équipements de voirie.

101-06-2015

PRÊT DU CAMION MUNICIPAL – DÉFI-VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ

CONSIDÉRANT l'activité « Défi Vélo André-Côté » qui se tiendra le samedi 27 juin 2015 au profit de la Fondation soins palliatifs André-Côté ;

CONSIDÉRANT que les organisateurs de cette activité et les participants ont besoin d'être escortés par un camion possédant des flèches et un gyrophare lors du parcours ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ PRÊTE gracieusement le camion municipal lors de cette activité et un chauffeur volontaire pour la conduite du camion, soit Monsieur Rosaire Ouellet, maire.

102-06-2015

FONDATION DE LA POLYVALENTE LA POCATIÈRE – TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la Polyvalente La Pocatière a pour but de venir aide à l'école afin d'atteindre ses objectifs de réussite éducative auprès des jeunes qui la fréquente;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

De participer financièrement pour un montant de 50 \$ au 10^e tournoi de golf qui se tiendra au Club de golf Saint-Pacôme le samedi 12 septembre 2015.

Mme Carole Lévesque se retire de la décision car elle est vice-présidente sur le Comité d'administration de la Fondation de la Polyvalente.

103-06-2015

DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR ROBERT OUELLET, PRODUCTEUR AGRICOLE POUR UNE ALIÉNATION DU LOT 5 214 627 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR 241 920.9 MÈTRES CARRÉS

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par M. Robert Ouellet, visant à aliéner le lot 5 214 627 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes puisque l'usage ne sera pas modifié;

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlement relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale;

ATTENDU QUE cette aliénation servira à consolider la ferme de Monsieur Robert Ouellet;

ATTENDU QUE cette vente n'affectera en rien la rentabilité de la Ferme Ruisseau des Prairies inc., leur laissant amplement de terre pour leur usage, de plus celle-ci n'aura plus à traverser le 3^e Rang pour cultiver.

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE:

- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

En raison a son lien de parenté avec monsieur Robert Ouellet, monsieur le maire Rosaire Ouellet n'a pas participé aux délibérations et se retire de la décision

104-06-2015

OFFRE DE PARTENARIAT AVEC VIA RAIL CANADA

CONSIDÉRANT QUE la gare de La Pocatière est présentement fermée malgré l'utilisation des services du train Océan de Via Rail par plusieurs citoyens du milieu et qu'elle est un actif public au profit de la communauté;

CONSIDÉRANT le souhait de Via Rail de céder la gare à la communauté, tout en trouvant de nouveaux moyens d'augmenter l'achalandage;

CONSIDÉRANT la lettre d'Offre de Partenariat-Transfert de Propriété-Gare de La Pocatière et les conditions présentées à l'Annexe « A »;

CONSIDÉRANT que l'approbation par écrit de l'Offre de partenariat-transfert de propriété pour le bâtiment et le terrain de la gare permettra à Via Rail d'entamer la rédaction d'une entente de transfert pour la signature dont laquelle serait conditionnelle à l'approbation de Parc Canada en tant que gare désignée sous la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER Mme Sylvie Dionne, directrice, secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de Partenariat-Transfert de Propriété-Gare de La Pocatière et l'entente de location pour le bâtiment et le terrain de la gare ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- ⇒ Club FADOQ : Souper et soirée de clôture de la saison.
- ⇒ Municipalité St-Denis : Invitation à un 5 à 7.

105-06-2015

CLUB FADOQ – SOUPER DE FERMETURE SAISONNIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Club FADOQ de La Pocatière pour un souper suivi d'une soirée dansante le mercredi 10 juin 2015 au coût de 18\$/personne;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

DE RÉSERVER deux places pour Madame Martine Hudon, qui sera accompagnée, pour cette soirée et de déboursier la somme de 36\$ au Club FADOQ de La Pocatière.

Monsieur Ghislain Duquette ne se prononce pas car il est président de la FADOQ.

106-06-2015 **MUNICIPALITÉ DE ST-DENIS-DE-LA-BOUILLERIE – 5 À 7 «SAVEURS DU KAMOURASKA»**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE RÉSERVER un billet pour M. Rosaire Ouellet, maire pour le 5 à 7 aux «Saveurs du Kamouraska» le 13 juin prochain, au coût de 30\$.

107-06-2015 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de 233 080.68 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

§ Lettre de Ginette Lemieux et Arielle Hudon – Citoyennes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

107-06-2015 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20H38**

Rosaire Ouellet, Maire

Sylvie Dionne, Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 1er JUIN

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	<i>MAI</i>	21 024.47 \$
Double impact	Entr.ménager- MAI	431.16 \$
SSQ-Groupe financier	Assurances - MAI	1 200.55 \$
Hydro-Québec	Administration	534.82 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	478.74 \$
Hydro-Québec	Terrains de jeux	44.11 \$
Bell Canada	Administration	326.95 \$
Virgin Mobile	Cellulaire Maire	57.95 \$
Servlinks Communication	Hébergement	206.62 \$
Visa Desjardins	Permis	49.30 \$
Garon, Lévesque, Gagnon	Notaire	266.41 \$
Auberge Cap Martin	Conférence 12 mai 2015	249.75 \$
Sébastien Tirman	Frais déplacement - Février à Avril	136.30 \$
Petite Caisse	Factures	235.90 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		25 243.03 \$
DÉPENSES COURANTES		
EXPÉDIMAX		6.90 \$
SERVICES SANITAIRES ROY		1 106.79 \$
LE PLACOTEUX		478.54 \$
JALBERTECH		402.41 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIÈRES		32.00 \$
REAL HUOT INC		269.80 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC		201.21 \$
SIGNALISATION LEVIS INC		648.98 \$
AGRO ENVIRO LAB		156.37 \$
PUBLICITE YVES LEVESQUE		1 246.56 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		174.93 \$
ENTREPRISES GILLES THIBOUTOT		1 034.77 \$
GRUPE DYNACO		844.63 \$
LOCATION J C HUDON INC		890.10 \$
MEGALITHE INC.		524.46 \$
PNEUS LEVESQUE		655.36 \$
G LEMIEUX ET FILS INC		96.58 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.		193.04 \$
CENTRE LOCAL DE DEVELOPPEMENT		51.67 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU		1 478.88 \$
IMPRESSIONS SOLEIL		155.22 \$
BUROPLUS LA POCATIERE		346.99 \$
CONSTRUCTION GSL INC		61 804.52 \$
CARQUEST LA POCATIERE		24.35 \$
GARAGE LORENZO DIONNE		638.42 \$
PUBLICITE P A MICHAUD		1 437.19 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT		4 500.00 \$
CARREFOUR DU CAMION R.D.L		244.04 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		3 920.66 \$
MINISTERE DU REVENU		5 487.30 \$
MRC DE KAMOURASKA		45.00 \$
POSTES CANADA		94.60 \$
REVENU CANADA		2 007.38 \$
MINISTRE DES FINANCES		116 638.00 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		207 837.65 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		233 080.68 \$